

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES

Grandes Cultures nº04 du 15 mars 2012



Colza

19 parcelles parmi les 28 déclarées à ce jour dans la base régionale Rhône-Alpes ont fait l'objet d'observations en ce début de semaine, du 12 au 13 mars 2012.

Stade des cultures

Toutes les parcelles observées, à une exception près (stade C1 strict, sans aucune plante avec tige visible) montrent maintenant un décollement des tiges.

Stade C2 (50 % et plus de plantes avec décollement) observé sur 13 parcelles (68 %), avec apparition des boutons sur une minorité de plantes dans 3 cas,

Le stade D1 (apparition des boutons encore cachés par les feuilles terminales) est atteint dans 4 situations (21%), avec premiers boutons dégagés dans la situation la plus avancée de la plaine de Valence.

A noter dans les conditions de l'année, un certain retard par rapport à une vitesse de montaison "normale", avec une tige encore peu développée, alors que l'allongement des jours entraîne un certain rattrapage au niveau de l'apparition des organes fructifères.





Les ravageurs

→ Charançon de la tige du colza : Quelques captures supplémentaires enregistrées

Les conditions météo observées depuis les relevés du début de la semaine dernière ont été nettement moins favorables aux vols. On note toutefois de 1 à 5 nouvelles captures dans 11 situations et 1 cas à 22 prises après un relevé décalé la semaine passée, parmi les 18 situations pour lesquelles le piège sur végétation a été relevé en ce début de semaine. A ce jour on cumule donc la présence de captures sur 20 des 21 parcelles pour lesquelles les pièges ont été relevés depuis la reprise d'activité de ce ravageur.

Ce léger renforcement des populations ne modifie pas l'analyse de risque de la semaine dernière, à savoir une entrée en situation de risque dès lors que l'on observe un décollement de la tige, sachant qu'un plus grand nombre de parcelles a maintenant atteint ce stade.





BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



En cas de non contrôle, les femelles vont progressivement déposer leurs œufs – dépôts à l'origine de la nuisibilité – dans la partie tendre des tiges, au fur et à mesure de leur allongement. Sur la parcelle drômoise suivie en conduite bio, la plus avancée du réseau, des pontes sont constatées sur 25 % des plantes en ce début de semaine.

→ Charançon de la tige du chou : De 3 à 5 captures de charançon de la tige du chou sont observées, accompagnant celle du charançon de la tige du colza dans 3 des 18 pièges relevés en ce début de semaine. Se référer au BSV N° 2 pour distinguer les 2 espèces et éviter les confusions, la nuisibilité de ce charançon étant considérée comme négligeable.

→ Meligèthes : Nouveaux déplacements limités

Des captures sont signalées dans les pièges de 4 parcelles.

Une présence limitée concernant 1 à 30 % des plantes observées est notée sur 6 des 17 parcelles ayant fait l'objet d'un dénombrement spécifique sur plante.

Les conditions météo clémentes prévues dans les prochains jours, en accord avec le modèle proPlant, devraient favoriser un renforcement des déplacements.

S'il convient d'être vigilant à partir de l'apparition des boutons – stade D1 – il est aussi nécessaire de laisser le temps aux insectes de se porter sur les cultures pour évaluer les risques, notamment en fonction du stade et l'état de chaque parcelle.

	Stade			
Etat du colza	Stade boutons accolés (D1)		Stade boutons séparés (E)	P
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante		6 à 9 méligèthes par plante	
Colza stressés ou peu developpés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante		2 à 3 méligèthes par plante	

Observer un minimum de 4 fois 5 plantes consécutives, sans privilégier les plus hautes ou les plus avancées en stade, à l'intérieur de la parcelle, aux heures les plus chaudes de la journée, sachant que les premières arrivées peuvent se concentrer sur les bordures, provoquant une surestimation du risque si on ne prend pas la précaution de parcourir l'intérieur de la parcelle. On calcule la moyenne par plante à partir des insectes comptabilisés rapportés à l'ensemble des plantes observées, y compris donc celles sur lesquelles aucun insecte n'est repéré.

Blé

Pas d'analyse de risque pour les blés cette semaine en raison d'un état sanitaire peu évolutif. Reprise du bulletin la semaine prochaine.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Maïs

Reprise du bulletin Maïs à partir des prochains semis.

Tournesol

Reprise du bulletin Tournesol à partir des prochains semis.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Directeur de publication : Gérard SEIGLE VATTE, Président du Comité Régional d'Epidémiosurveillance Analyse de risque et rédaction : Colza et tournesoll : CETIOM, Blé et maïs : ARVALIS-Institut du Végétal Animation du réseau : Chambre d'Agriculture de la Drôme.

A partir des observations réalisées par :

Coopératives et négoces agricoles : Agridev, Agridrôme, Natura'Pro, Drômoise de Céréales (CDC), Ets Payre, GAIC Cholat, Groupe Bernard, Groupe Dauphinoise, Groupe Eurea, Pomarel Négoce, Terres Dioises, Top Semence, Valsoleil Autres organismes : ANAMSO, ARVALIS-Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture de la Drôme, Centre Régional d'Expérimentation Agricole de Satolas (CREAS), FREDONRA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho (SPSMS)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018